

Statistiques communautaires: revenu et conditions de vie dans l'Union EU-SILC

2001/0293(COD) - 15/11/2002 - Proposition législative modifiée

La Commission accepte de tenir compte, dans sa proposition modifiée, de la quasi totalité des amendements adoptés par le Parlement européen. En revanche, si la Commission accepte de préciser que la classification CITE s'applique dans le secteur de l'éducation, elle n'entend pas inclure l'éducation des parents.